

**Mémoire présenté dans le cadre des Consultations publiques en vue de la
création d'un institut national d'excellence en éducation**

**Par
Le Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement
(CQJDC)**

Pour joindre un représentant de l'organisme :

direction@cqjdc.org

418 686-4040, poste 6380

Le 17 novembre 2017

Introduction—présentation de notre organisme

Regroupant 16 experts issus des milieux universitaire et scolaire (voir ANNEXE 1), le Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC) poursuit la mission de favoriser le bien-être des jeunes qui vivent des difficultés d'ordre social, émotif et comportemental.

À ce titre, le CQJDC, estime que la création d'un Institut national d'excellence en éducation est une initiative heureuse qui est susceptible d'avoir un impact positif sur la qualité des services d'éducation offerts aux jeunes québécois. Notre organisme déplore cependant que dans le document de consultation, aucune mention ne soit faite concernant la clientèle des élèves en difficulté qui fréquente les écoles québécoises. Il nous semble en effet que pour faire un portrait juste de la réussite dans nos écoles, il est indispensable de faire ressortir à quel point cette réussite est actuellement moins accessible pour les élèves éprouvant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, et particulièrement pour la clientèle en difficulté de comportement. Il sera donc primordial que le nouvel institut fasse une grande place dans ses travaux aux meilleures pratiques favorisant la réussite de la clientèle des élèves en difficulté et à la formation des intervenants devant soutenir cette réussite dans leurs actions quotidiennes.

La suite de ce mémoire a pour but d'offrir certaines réponses aux questions soulevées dans le cadre des Consultations publiques sur la création d'un institut national d'excellence en éducation.

Question 1 : Quel statut doit-on privilégier pour la création d'un tel institut?

Le CQJDC n'a pas de préférence quant au statut qui sera privilégié pour la création de l'institut. Cependant, certains principes sont incontournables et devraient être respectés peu importe l'option choisie quant au statut de l'institut.

1. L'organisme mis sur pied devra être pourvu d'un système de gouvernance neutre et indépendant. En effet, un regard objectif doit être porté sur notre système d'éducation, sans qu'aucune pression politique ou corporatiste ne puisse être exercée. Il est aussi important que tout en étant bien au fait des

- travaux de recherche actuels et des résultats qui en émanent, l'institut soit indépendant des universités et des groupes ou centres de recherche, afin qu'aucune idéologie particulière ne soit mise de l'avant plus qu'une autre. Par ailleurs, ses activités ne devront pas pouvoir être influencées par les changements de gouvernements et par le parti politique au pouvoir.
2. Dans l'éventualité où la création d'un nouvel organisme serait l'avenue choisie, le mandat de celui-ci se doit d'être suffisamment différencié de celui du Conseil supérieur de l'éducation. En effet, il faut éviter de faire en sorte qu'il y ait dédoublement de mandat, ce qui aurait pour effet de dilapider de précieuses ressources. Il importe que toute action soit prise dans la perspective du bien de chaque élève et de la réussite pour tous.
 3. Quel que soit le statut choisi pour l'institut, la préoccupation pour la réussite des élèves en difficulté, soit ceux obtenant actuellement parmi les plus faibles taux de diplomation, devra être fermement ancrée dans les travaux de celui-ci.

Question 2 : Est-ce que les trois objectifs couvrent l'ensemble des aspects à considérer ? Doit-on en ajouter ou en retrancher ?

Les objectifs ciblés sont louables et nous semblent être pertinents pour guider les travaux du nouvel institut. Cependant, certains aspects devront impérativement être considérés pour que chacun de ces objectifs puissent être atteints de façon optimale.

2. 1 : Dresser la synthèse des connaissances disponibles relativement à la réussite éducative

En ce qui a trait au premier objectif énoncé, il nous semble important que l'organisme mis sur pied soit en mesure d'entretenir des liens étroits avec les programmes de formation initiale des maîtres des universités québécoises. Tout en reconnaissant la nécessaire indépendance du réseau universitaire et de l'institut, il est dans l'intérêt de tous les acteurs que les connaissances issues des synthèses effectuées par l'institut et destinées à la formation continue, soient en cohérence avec les connaissances diffusées à l'intérieur des programmes de formation initiales.

De plus, considérant que les jeunes présentant des difficultés d'ordre comportemental sont surreprésentés parmi les décrocheurs (selon qu'on inclut ou non les qualifications dans les diplômes calculés, entre 25% et 45% des élèves en difficulté obtiendraient un diplôme d'études secondaire), il est primordial de considérer ces élèves dans les données recensées sur la réussite éducative.

2. 2 : Transfert des résultats probants vers le réseau scolaire et le public

Il sera nécessaire que les stratégies élaborées par l'institut considèrent l'écart souvent important qui existe entre les conditions dans lesquelles les données probantes sont développées, et la réalité quotidienne des classes. Il est en effet à considérer que les connaissances qui présentent les niveaux de preuve de plus haut niveau sont parfois produites de façon déconnectée de la réalité des milieux. En éducation, les connaissances issues de la recherche doivent souvent être considérées de concert avec les caractéristiques particulières aux acteurs en place dans une situation donnée, qu'il s'agisse des élèves ou des éducateurs. Tenter d'appliquer des pratiques reconnues efficaces par la science, sans faire alliance avec les personnes en place et qui possèdent l'expertise terrain, risque fort de mener à un échec. Il nous semble aussi incontournable que les données issues de recherches-action ou de recherches collaboratives, bien que développées à plus petite échelle, soient également prises en compte dans le travail de l'institut. Elles sont souvent beaucoup plus significatives et réalistes pour le milieu que les données considérées ici comme probantes.

2. 3 : Formation et accompagnement des enseignants au regard des meilleures pratiques

Quant au troisième objectif, l'accent doit être mis en priorité sur l'importance de l'accompagnement et du soutien des éducateurs, principes centraux à l'efficacité de tout programme de formation. En effet, d'après Gaudreau et Nadeau (2015), les programmes de formation les plus efficaces sont bien structurés, comprennent du soutien sous forme d'accompagnement ou de mentorat, et procurent suffisamment de temps aux enseignants pour l'intégration et le transfert des savoirs, savoirs-faire et savoirs-être; ces programmes incluent l'observation des pratiques des pairs en

contextes réels; ces auteures mentionnent notamment l'efficacité des démarches de résolution de problèmes en groupe. Il nous semble donc primordial que le nouvel institut prenne en considération ces connaissances sur l'efficacité des techniques de formation et d'accompagnement dans les modalités qu'il développera.

Question 3 : Comment peut-on concevoir l'interaction entre les différents groupes qui jouent un rôle dans le transfert des résultats probants? Comment ces modalités doivent-elles s'opérationnaliser de façon concrète?

Le document de consultation fait état de plusieurs organismes œuvrant dans le domaine de la recherche et de la diffusion des connaissances en éducation. Le CQJDC tient à faire remarquer qu'au-delà des joueurs importants identifiés ici, il existe plusieurs autres organismes dont le mandat est de faire du transfert de connaissance auprès des établissements scolaires et leur personnel. Le CQJDC et son partenaire *l'Institut des troubles d'apprentissage*, en sont des exemples. Il sera important de s'assurer que les actions de l'institut ne viennent pas éteindre l'action de ces organismes (publics ou communautaires) qui sont déjà bien implantés auprès d'une partie des intervenants scolaires.

Il sera donc nécessaire que l'institut créé s'assure d'identifier l'ensemble des organismes présents autour du réseau scolaire, pour ensuite créer des collaborations avec eux, de façon à favoriser la mobilisation de tous et une synergie positive et créatrice de changement.

Question 5 : Selon le statut retenu, quelle forme doit prendre la gouvernance de l'institut et quels groupes ou organismes devraient y être représentés?

D'abord, nous souhaitons réaffirmer l'importance d'un organisme neutre, dépourvu de tout agenda politique, permettant de jeter un regard objectif sur notre système d'éducation. Les représentants du nouvel institut pour l'excellence en éducation doivent être sélectionnés en fonction de leur expertise et y siéger à titre individuel, et non pas comme représentants d'associations ou organismes. Il est primordial qu'ils aient toute la liberté de suggérer des pratiques probantes issues de différents courants théoriques, sans subir de pression aucune.

De plus, afin de ne pas perdre de vue les besoins du milieu, une diversité d'acteurs doivent faire partie des administrateurs de cet institut : des intervenants enseignants, des gestionnaires scolaires, des professionnels de l'éducation, des parents, des scientifiques, des personnes issues d'organismes communautaires, etc. Étant donné les difficultés majeures sur le plan de la réussite de ce groupe particulier, la gouvernance de l'institut devra, de surcroît, compter dans ses rangs des experts de la question des jeunes en difficultés comportementales ainsi que des professionnels possédant une solide expérience auprès de cette clientèle.

Question 6 : Quels sont les aspects à considérer à l'égard de la formation à distance et du numérique de façon plus large?

La formation à distance offre des possibilités extrêmement intéressantes pour les individus en provenance des régions éloignées des grands centres. Cependant, nous réitérons le peu d'efficacité que peuvent avoir les formations théoriques qui ne sont pas suivies par un accompagnement ou un soutien des personnes formées dans leur travail quotidien. Ainsi, l'accompagnement des personnes formées à l'aide de technologies numériques en vue de changement de pratiques, doit être prévu, que ce soit à distance ou en présence.

Conclusion

En terminant, le CQJDC considère que la mise en place d'un institut national en éducation permettrait de porter un regard plus objectif sur notre système d'éducation, indépendamment des pressions politiques exercées par les différents groupes et des agendas politiques liés aux changements de gouvernement ou de ministres. Il importe que les décisions prises le soient dans la perspective du bien de chaque élève et de la réussite pour tous, ceci, dans un esprit de continuité dans les actions.

Le CQJDC possède une expertise variée, et en ce sens, il se tient à la disposition de l'institut et de ses dirigeants et désire collaborer avec eux afin de mettre son expertise au service du transfert des données probantes vers les intervenants des milieux scolaires.

ANNEXE 1 : les experts affiliés au CQJDC

Le CQJDC compte un groupe de seize experts :

- ✓ **Julie Beaulieu**, professeure, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Rimouski, Campus de Lévis;
- ✓ **Vincent Bernier**, candidat au doctorat au Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage de l'Université Laval;
- ✓ **Claire Beaumont**, psychologue et professeure titulaire, Département des sciences de l'éducation et titulaire de la Chaire de recherche sur la violence en milieu éducatif, Université Laval;
- ✓ **Jean-Yves Bégin**, professeur, Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières;
- ✓ **Caroline Couture**, professeure, Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières;
- ✓ **Manon Doucet**, professeure, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Chicoutimi;
- ✓ **Nancy Gaudreau**, professeure agrégée au Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage de l'Université Laval;
- ✓ **Peter Hamilton**, psychoéducateur et coordonnateur des services complémentaires à Eastern Township Scool Board;
- ✓ **Danielle Leclerc**, professeure et directrice du Département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières, ainsi que chercheure associée au Centre international de criminologie comparée (CICC);
- ✓ **Michel Marchand**, chargé de cours retraité, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Rimouski, Campus de Lévis, et Université Laval;
- ✓ **Line Massé**, professeure titulaire au Département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières;
- ✓ **Sylvie Moisan**, professeure, Département des fondements et pratiques en éducation, Université Laval;
- ✓ **Rosalie Poulin**, docteure en psychopédagogie, chargée de cours au département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage et chargée de projet pour la Chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif, Université Laval;
- ✓ **Égide Royer**, psychologue et professeur associé au Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage de l'Université Laval;
- ✓ **Camil Sanfaçon**, consultant en éducation, auteur de plusieurs livres en éducation et directeur d'établissement scolaire retraité.
- ✓ **Évelyne Touchette**, professeure, Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières.